

LA DÉCLARATION DE L'Île SEGUIN

Île Seguin le 7 Juin 2022

Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 7 Juin 2022

L'île Seguin réduite à une opération de bureaux ? L'époque impose une autre vision !

A l'aune des dernières publications du GIEC et des changements de cap annoncés sur la transition écologique des territoires, l'aménagement de l'île Seguin ne peut se poursuivre avec pour principale priorité une forte rentabilisation du terrain visant à combler le déficit de la ZAC Seguin-Rives de Seine qui s'éternise depuis plus de 15 ans...

La Ville de Boulogne-Billancourt ne peut plus aujourd'hui reléguer au second plan les effets à moyen et long terme induits par son programme d'immobilier de bureaux sur l'environnement, la biodiversité fluviale (continuités écologiques des rives, des îles et du fleuve), le climat urbain, le paysage, les besoins et la santé des habitants.

C'est pourtant ce qui a prévalu ces dernières années et s'est traduit par une succession de projets denses sur la partie centrale - la plus importante de l'île -, le dernier en date étant celui de Bouygues : 118 000 m² de bâtiments de 7 à 10 étages, dont 110 000 m² de bureaux, un jardin de seulement 1,5 hectares sur les 11,5 ha de l'île...

La Coordination des 27 associations et fédérations signataires dès 2020 de La Déclaration de l'Île Seguin, représentant plus de 250 associations locales, franciliennes et nationales, conteste le choix obsolète et nuisible de réaliser sur l'île un quartier de bureaux dense et quasiment monofonctionnel, alors que de nombreux bureaux sont vides dans l'ouest métropolitain.

Elle appelle à une mobilisation à tous les niveaux des intelligences, des volontés, des compétences, des créativité, des initiatives afin de dégager une vision d'avenir partagée qui soit de notre époque pour la vallée de la Seine, ses îles et ses rives.

Fidèles à leurs positions, six d'entre elles - France Nature Environnement Ile-de-France, Environnement 92, La Seine n'est pas à Vendre, Nous Sommes Boulogne, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, l'Association des Rives de Seine - ont déposé le 6 juin 2022 des recours contre l'agrément bureaux accordé par la préfecture de Région et le 7 Juin contre les permis de construire accordés par la Ville à Bouygues le 6 avril dernier.

Située dans une des plus belles boucles de la Seine, formant un paysage remarquable de belvédères, ouverte sur la biodiversité environnante venant des coteaux et des grands massifs forestiers, riche de son histoire, mais aussi de son potentiel au cœur d'une vallée de la science et de la culture, l'avenir de cette île, oh combien symbolique, ne peut se conclure ainsi.

Les acteurs de l'aménagement, de l'immobilier, des paysages, du climat, de l'environnement, de la santé publique, de la recherche... **sont dans la tourmente des mutations institutionnelles, industrielles, conceptuelles, économiques** qui s'imposent à tous. Le très respectable "club Ville Aménagement", réunissant les meilleurs experts de l'urbanisme à la française ne dit rien d'autre dans les conclusions d'une réflexion de deux ans qu'il vient de rendre publiques :

" L'aménageur, présenté encore parfois comme un bétonneur à la solde de la croissance et de la densité, doit s'atteler à modeler une vision urbaine qui articule respect de l'existant, rapport au vivant, mixité et adaptation au nouveau régime climatique. Il s'efforce de faire récit commun à partir d'un état des lieux partagé, et d'engager une transformation respectueuse de la singularité du site. (Déclaration du Club Ville Aménagement, mai 2022).

C'est loin d'être le cas pour l'île Seguin !

Il est urgent d'ouvrir un grand débat sur son avenir, démocratique et à la bonne échelle, à savoir celle de la Métropole et de la Région.

La coordination de La Déclaration de l'Île Seguin prendra des initiatives dans ce sens dans les prochaines semaines.

Contact Presse : Coordination La Déclaration de l'Île Seguin
Courriel : [presse\(at\)la-declaration-ile-seguin.fr](mailto:presse(at)la-declaration-ile-seguin.fr)

Dossier de presse : <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/?DossierPresse>
Internet : www.la-declaration-ile-seguin.fr

Twitter : @declarileseguin - Facebook : @declarationseguin

Merci à tous ceux qui voudront bien soutenir financièrement les associations requérantes : [Cliquez ici.](#)

Les dons se font via Environnement 92 qui recueille les dons et délivre les récépissés (déductibles à 66% des impôts).